



# SAISONS 2016



cgtasfraa@gmail.com

02 juillet 2015

Suite à la demande insistante de la CGT de remettre en place les 3 semaines consécutives de congés en juillet-août pour les agents du péage, un compromis a été trouvé avec la direction afin de porter le congés estival à **2 semaines et demie garanties (18 jours consécutifs)** pour les salariés du péage.

Concrètement comment ça va se présenter : en + des 2 semaines de congés, 2 repos seront accolés avant, en comprenant le samedi (si possible), et 2 (ou 3 si pas samedi) repos seront accolés après, soit reprise le mercredi ou jeudi suivant les 2 semaines de congés.

## Juillet 2016

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	
27	28	29	30	1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10	repos 2 jours
11	12	13	14	15	16	17	CP
18	19	20	21	22	23	24	CP
25	26	27	28	29	30	31	repos 2 jours
1	2	3	4	5	6	7	

## Juillet 2016

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	
27	28	29	30	1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10	1 repos
11	12	13	14	15	16	17	CP
18	19	20	21	22	23	24	CP
25	26	27	28	29	30	31	repos 3 jours
1	2	3	4	5	6	7	

Il y aura toujours la possibilité d'accoler des semaines de congés à cheval fin juin/début juillet ou fin août/début septembre afin de permettre de partir 3 semaines consécutives pour les salariés qui le souhaitent et ceci dans la mesure des possibilités.

La signature de l'accord saison permettra d'embaucher des saisonniers l'été prochain, notamment au péage quand le nombre de volontaires sera insuffisant.

Un seul calendrier a été établi pour l'ensemble du péage de la DR RAA et également un seul calendrier pour les PC de Valence et de Tarare.

*la CGT,  
votre meilleur atout !*

